

# Webinar – AMI French Tech Tremplin Incubation 4 > Incubateurs

# Déroulé du Webinar

1. Présentation du programme FTT et de l'AMI Incubateurs (20 min)
2. Séquence Q&R (20 min)



CADRE du Webinar : attendre la fin de la présentation pour poser ses questions sur des Q&E dédié

# 1. Présentation du programme FTT et de l'AMI Incubateur (20 min)

- I - Présentation du programme FTT
- II - Focus sur le volet Incubation
- III - Focus sur l'AMI incubateurs

## II Le programme FTT & sa gouvernance

### Le programme

- ▶ Lancement de la première édition en 2019 à l'initiative de la MFT (mission French Tech) et financé par SGPI en partenariat avec Bpifrance
- ▶ **Objectif : Renforcer la diversité et l'inclusion au sein de l'écosystème French Tech**
- ▶ **Un accompagnement intensif et concret dans le développement des projets et une mobilisation de l'écosystème de la French Tech**
- ▶ Bénéficiaires finaux : allocataire de minimas sociaux (RSA, AAH) ; personne placée sous protection de l'Etat (réfugié reconnu par l'OFPRA, protection temporaire, protection subsidiaire) ; pupille de l'État ; étudiant boursier de niveau 5 à 7 ; habitant d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou d'une (ZRR).

### La gouvernance en 2024

- ▶ Programme financé par le Ministère de l'Economie et des Finances
- ▶ Pilotage national par la MFT et Bpifrance
- ▶ Pilotage & animation en local par les CFT (capitales et communautés French Tech)

**+1100  
entrepreneurs  
accompagnés  
sur 3 ans**

**93% des  
startups  
encore en  
activité**

**53% des  
startups ont  
embauché la  
1ere année**



## II Deux volets distincts : Prépa & Incubation

### Le volet Prépa

- Entièrement gouverné par la MFT
- Pilotage par les Capitales French Tech
- Cibles : porteurs de projet Antécréation
  
- Objectif : acculturation à l'écosystème French Tech



### Le volet Incubation

**bpi**france

- Gouverné par la MFT et Bpifrance
- Pilotage par Bpifrance et les Capitales French Tech
- Cibles : porteurs de projet postcréation
  
- Objectif : Les entreprises lauréates bénéficient à la fois d'un programme d'accompagnement de 12 mois et d'une aide financière pour mener un bien un projet de R&D



# II Le détail du volet Incubation

- Cibles : des start-ups innovantes (projets de création ou développement en France d'entreprise, technologique ou non, à fort potentiel de croissance à partir d'une innovation liée au numérique ) déjà créées souhaitant accélérer leur développement.
- Modalités du programme :
  - ✓ une aide financière permettant de soutenir le développement R&D : 22,9k€ / startup lauréate
  - ✓ un programme d'incubation/accélération (hébergement et accompagnement) sur 1 an assuré par des incubateurs/accélérateurs labélisés FTT
- Territoire de déploiement : tous les territoires couverts par les Capitales et Communautés French Tech

### AMI Incubateurs

Clôture  
le 15/05

- Objectif : Identifier et sélectionner les incubateur/accélérateurs
- Cibles : Structures > 3 ans d'existence
- Contenu:
  - développer des compétences clefs d'analyse et compréhension du marché pour s'assurer que l'offre de la startup réponde au mieux aux exigences du marché actuel
  - maximiser les chances de la start'up lauréate de lever des fonds
  - rompre l'isolement du dirigeant, les sortir de leur quotidien, leur permettre de prendre du recul, de développer leur réseau.
  - Proposer une offre d'accueil et d'hébergement dans des locaux professionnels (avec mise à disposition de moyens logistiques) pendant la phase d'incubation.
  - Suivre de la bonne réalisation du programme de R&D de la startup lauréate
- Soutien financier : 12k€/startup accompagnée pour l'incubateur (min 2 startups)

### AAP Startups Innovantes

Clôture  
le 10/05

- Objectif : Identifier et sélectionner les startups innovantes
- Cibles : Startups déjà créées et Innovantes < 3 ans dont dirigeant répond aux critères de minimas sociaux
- Bénéficiaires finaux : allocataire de minimas sociaux (RSA, AAH) ; personne placée sous protection de l'Etat (réfugié reconnu par l'OFPRA, protection temporaire, protection subsidiaire) ; pupille de l'État ; étudiant boursier de niveau 5 à 7 ; habitant d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou d'une (ZRR).
- Critère de sélection : développement en France d'une start-up technologique ou non, à la recherche d'un modèle de croissance rapide (innovation et scalabilité) s'appuyant sur une innovation liée au produit, au procédé, au service ou à une technologie. Une partie de la valeur du projet doit impérativement reposer sur le numérique.
- Soutien financier : 22,9k€ pour soutenir le développement du programme de R&D

## II Le détail de l'AMI incubateurs (1/2)

### ▪ Contenu du programme:

Les start-ups lauréates (sélectionnées par l'AMI startups innovantes) bénéficieront :

- ✓ d'un an d'incubation au sein d'un des incubateurs/accélérateurs sélectionnés sur ce présent AMI avec un accompagnement dédié (conseil individuel, formation en collectif, suivi de la bonne réalisation de leur projet de R&D et mise en réseau)
- ✓ d'une bourse (max 22,9k€) allouée à un programme de R&D (validé en amont et dont la réalisation sera suivie par l'incubateur/accélérateur accompagnateur)



**L'incubateur doit proposer à minima un poste de travail / startup et jusqu'à 2 maximum**

### ▪ Période de réalisation :

- Le contrat d'incubation entre l'incubateur/accélérateur et les startups lauréates doivent débuter **au 1er janvier 2025 et se terminer au 31 décembre 2025**.

### ▪ Périmètre géographique :

- Sur le territoire d'une Capitale ou Communauté French Tech à laquelle vous souhaitez être rattachés (en indiquant la plus proche de vous géographiquement).
- Il est possible de proposer un projet d'accompagnement qui se décline dans plusieurs villes, dans ce cas merci de préciser pour chaque localisation la Capitale ou Communauté French Tech de rattachement.

### ▪ Quels sont les attendus du volet Incubation de French Tech Tremplin ?

- ✓ Développer des compétences clés d'analyse et compréhension du marché pour s'assurer que l'offre de la startup réponde au mieux aux exigences du marché actuel
- ✓ Maximiser les chances de la startup lauréate de lever des fonds
- ✓ Rompre l'isolement du dirigeant, les sortir de leur quotidien, leur permettre de prendre du recul, de développer leur réseau.
- ✓ Proposer une offre d'accueil et d'hébergement dans des locaux professionnels avec mise à disposition de moyens logistiques pendant la phase d'incubation.
- ✓ Assurer le suivi et le reporting de la réalisation du projet de R&D porté par la startup et les dépenses associés à ce projet



**En cas d'absence répétée au programme d'accompagnement notifiée par l'incubateur, une startup lauréate se verra retirer sa subvention à la R&D**

## II Le détail de l'AMI incubateurs (2/2)

### ▪ Modalités et soutien financier :

#### > Soutien financier :

- Les incubateurs/accélérateurs retenus dans cet AMI se verront verser une subvention régie par le régime d'aide des Minimis pouvant aller maximum jusqu'à 12 000 € par startup accompagnée.
- Cette aide sera valorisée comme une aide perçue directement par la start-up lauréate accompagnée. Dans le processus de sélection des start-up, une attestation des aides reçues de la part de financeurs publics au cours des trois derniers exercices glissants sera demandée dans le formulaire de dépôt de candidature Incubation 3.

#### > Modalités :

- L'échéancier des versements de la subvention est à titre indicatif le suivant : 70 % à la contractualisation et 30 % à la fin du programme.
- Un contrat d'incubation/d'accélération d'une durée de 12 mois entre l'incubateur/accélérateur et l'entreprise Lauréate devra être signé. Ce document sera demandé par Bpifrance en amont de l'incubation et conditionnera le décaissement de la subvention pour l'incubateur et de la bourse pour l'entreprise Lauréats.
- Dans le cas d'un consortium, le contrat sera exclusivement signé entre l'opérateur chef de file et la startup lauréate.

### ▪ Dépenses éligibles :

- Les frais de personnel et/ou prestations externes directement liées aux activités d'accompagnement des accélérés (formateurs, coordinateurs, animateurs etc., desk à destination des accélérés)
- Les frais de personnel et/ou prestations externes liées au suivi, à la gestion et au reporting des indicateurs et pièces administratives demandées par Bpifrance et la MFT
- Les frais de personnel et/ou prestations externes liés à la construction de contenus pédagogiques
- Les frais liés à l'évènementiel et aux actions de communication
- Les charges indirectes (max. 15 % des charges de personnel)

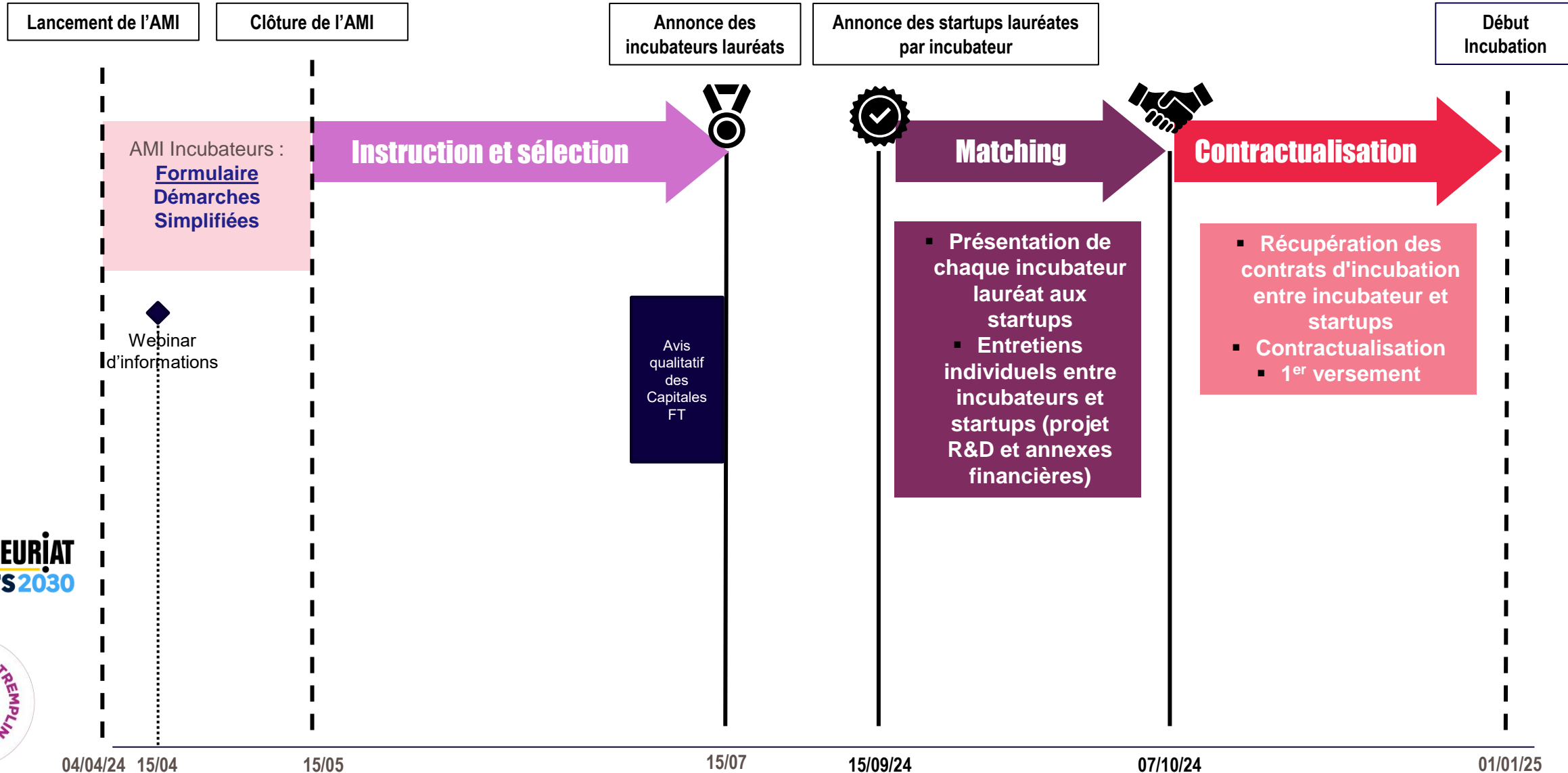
### ▪ Indicateurs de suivi (liste non exhaustive) :

- Volume d'affaires et/ou CA généré par l'entreprise (dans le cadre d'un modèle Saas : MMR)
- Nombre de personnes embauchées (stage, alternant, CDD, CDI)
- Nombre de brevet en cours de dépôt et déposé
- Nombre de clients
- Contrats commerciaux : nombre de contrat déjà signé, en cours de négociation
- Financements obtenus : Montant de subvention obtenu et par quel organisme public / Montant dette (effectué, en cours, envisagé) / Montant levée de fond en equity (effectué, en cours, envisagé)
- Nombre de partenariats avec des laboratoires de recherches publics et privé
- Nombre d'unité de production (ateliers existant, projet de mise en place d'ateliers petite usine etc...)
- Concours, Prix d'innovation... obtenus
- Territoires de déploiement : local, national ou international (préciser les villes/régions/pays couverts)





## II Planning prévisionnel AMI Incubateurs



# II Pour postuler :



demarches-simplifiees.fr

[AMI Incubateur FT Tremplin Incubation saison - 2024 · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

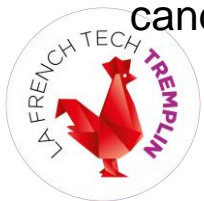


Seuls les dossiers respectant les templates de candidature seront étudiés

### ■ Critères d'éligibilités:

Une présélection des candidats sera réalisée sur la base des critères d'éligibilité ci-dessous :

- ✓ La complétude du dossier de candidature et des pièces administratives ;
- ✓ Être une structure d'accompagnement (personnes morales de droit public ou privé) ayant au minimum 3 ans existence
- ✓ Être dotée d'une envergure nationale, régionale et ou infrarégionale
- ✓ Présenter une structure financière saine (pas de FP < 0, et hors statut Entreprise en Difficulté)
- ✓ Les subventions perçues par les incubateurs/accélérateurs lauréats pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement FTT ne pourront pas excéder 40% de leurs ressources globales en année N-1.
- ✓ Un incubateur peut se présenter soit seul soit dans un unique consortium Lors du dépôt de la réponse, le dossier de candidature et les pièces administratives requises devront être complets et transmis dans les temps.



# II Critères de sélection:

Une attention particulière sera portée aux incubateurs répondants aux exigences suivantes :

- ✓ Un montage financier robuste et présentant une diversification des sources de financement : plan de financement solide avec un cofinancement public et/ou privé (lettre d'intention ou de soutien pourront être jointes au dossier de candidature).
- ✓ La nature des services proposés, le rythme envisagé (nombre d'heures détaillées, retroplanning), les modalités, les objectifs et les contenus pédagogiques proposés, ainsi que les qualités et expertises des intervenants ;
- ✓ Les outils et méthodologies, d'orientation de suivi et de reporting des startups lauréates, notamment vis-à-vis de la bonne réalisation de leur projet de développement R&D porté par la startup et les dépenses associés à ce projet.
- ✓ La maquette budgétaire et la capacité à mobiliser les cofinancements permettant de boucler le budget de l'action (template dans le dossier de candidature).
- ✓ Une réelle expertise dans l'accompagnement de startups innovantes : partenaires scientifiques, équipes internes capables de comprendre et de suivre un programme de R&D, connaissance des acteurs du financement de l'innovation, ancrage dans l'écosystème startups (labo, fablabs, réseaux de BA, de fonds d'investissements etc.) etc.



Les retours des lauréats FT Tremplin saisons 1, 2 et 3 recueillis par les Capitales French Tech et la Mission French Tech seront pris en compte dans l'évaluation des dossiers candidats à cet AMI.

## 2. Séquence Q&R (20min)



CADRE du Webinar : poser ses questions sur le fil de questions Q&R dédié



# INCUBATEURS, REJOIGNEZ L'AVENTURE FRENCH TECH TREMPLIN

POUR SA QUATRIÈME ÉDITION  
ET FAITES LA DIFFÉRENCE !

Candidatez sur :

[lafrenchtech.gouv.fr](https://lafrenchtech.gouv.fr)

